



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

Appel à projets Cohésion sociale

2025

Introduction

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a porté un contrat de ville sur la période 2015-2023 au titre de sa compétence Politique de la ville. L'objectif de ce contrat était de mener une politique de cohésion urbaine et de solidarité en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

Au-delà du quartier politique de la ville relevant de la géographie prioritaire (QPV) sur Tarare, la COR avait souhaité faire rayonner les actions innovantes issues de la politique de la ville sur six autres pôles qui connaissent, au même titre que Tarare, une évolution préoccupante des indicateurs sociaux et économiques : Amplepuis, Thizy-les-Bourgs, Cours-la-Ville, Grandris, Pontcharra-sur-Turdine, Lamure-sur-Azergues.

Au travers de ses compétences en matière de développement économique, de mobilité de santé et d'habitat, la COR a affiché sa volonté de mettre en œuvre cette politique de cohésion sur tout son territoire.

La COR ne bénéficie plus d'un contrat de ville depuis le 1^{er} janvier 2024. Néanmoins le souhait de la COR est de ne pas casser la dynamique de cohésion sociale engagée, en continuant à soutenir des porteurs de projets du territoire, via un nouvel appel à projets « cohésion sociale » pour 2025.

Le présent appel à projets a pour finalité de présenter aux porteurs de projets, les priorités d'actions attendues pour l'année 2025.

Il doit permettre de faire émerger et de soutenir des projets au service des habitants, dans une logique notamment d'innovation.

L'objectif est d'associer l'ensemble des partenaires intentionnels agissant sur le territoire, dans un souci de cohérence et pour générer un effet levier.

1-Les enjeux du territoire et les objectifs

La réalisation d'une évaluation du Contrat de ville en 2022, ainsi que l'élaboration de différents documents stratégiques, tels que le conseil local de santé mental (CLSM), alimentés par les projets sociaux des centres sociaux du territoire ou les constats réalisés par les acteurs de l'emploi et de l'insertion, ont permis de définir les orientations de cet appel à projets qui permettraient de maintenir et développer la cohésion sociale du territoire.

Cet appel à projets s'inscrit dans le projet de territoire de la COR tel que défini.

1.1. Volet emploi, insertion et formation

Le contexte de l'emploi est aujourd'hui favorable sur le territoire. De nombreux freins demeurent néanmoins pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les propositions

➤ **Lever les freins liés à la mobilité pour l'accès à l'emploi**

Le taux de chômage est très bas actuellement sur le territoire. Les entreprises peinent à recruter notamment dans certains métiers en tension. La mobilité représente encore un véritable frein à l'emploi. La voiture, sur un territoire rural comme la COR, reste le moyen de transport le plus utilisé. Parallèlement, une offre de transport innovante et adaptée se développe sur la COR, favorisant l'intermodalité et une mobilité plus durable, répondant au fil rouge du projet de territoire de la COR, véritable facteur d'attractivité territoriale. Cette offre doit être davantage connue et expérimentée, afin d'être la plus adaptée possible aux besoins des salariés. Le conseil en mobilité permettrait d'accompagner les publics cibles.

➤ **Favoriser l'accès aux droits et mobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi**

Il s'agit d'aller chercher les publics les plus éloignés de l'emploi. Les facteurs identifiés pouvant favoriser l'insertion sont la maîtrise de la langue, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. La remobilisation des publics avec le développement de formations ad hoc est un premier pas pour l'insertion professionnelle.

➤ **Mieux cibler les jeunes et mieux les orienter sur des métiers en tension sur notre territoire**

Cette problématique doit être traitée avec les entreprises du territoire qui doivent mieux appréhender les freins au recrutement. Des actions de découverte des métiers peuvent être organisées.

L'implantation d'organismes de formation en lien avec les besoins du tissu économique local doit être encouragée et accompagnée. D'ores et déjà une démarche autour des métiers du textile a été engagée.

1.2. Volet sécurité et prévention de la délinquance et lutte contre les violences

La COR porte un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui définit des orientations locales en matière de sécurité et prévention de la délinquance. Dans une logique de réactivation du CISPD, prenant en compte les constats relevés notamment dans le cadre de l'élaboration du Contrat local de santé (CLS) sur la question des violences intrafamiliales, il s'agit de mener des actions de prévention en direction des habitants.

Le partenariat rassemblant l'ensemble des acteurs dans ce domaine, l'action de proximité des structures associatives, la mobilisation des services municipaux concernés et l'association des habitants au signalement des problèmes et à leur résolution, fondent des bases solides sur lesquelles des actions peuvent se construire.

L'objectif est de conforter ce volet au sein du contrat de ville qui revêt à la fois une dimension d'éducation et de vivre-ensemble

Les propositions :

➤ **Accompagner l'autonomisation des jeunes**

Les acteurs sociaux du territoire se mobilisent pour proposer aux jeunes une offre de services et d'accompagnement adaptée. Il s'agit de leur proposer un environnement propice à leur bien-être leur permettant de renforcer leurs compétences.

➤ **Lutter contre le décrochage scolaire**

Le contexte sanitaire liée à la crise de la Covid-19 a fortement impacté et accéléré les effets du décrochage scolaire. Des expérimentations ont été développées sur le territoire visant à remobiliser et accompagner les jeunes pour leur permettre de ne pas rompre leur scolarité. Il s'agit de renforcer cet axe.

1.3. Prévention et accès à la santé

➤ **Développer des actions de prévention santé et lutter contre l'isolement**

Les enjeux de santé des habitants et les questions d'accès aux soins sont prégnants sur le territoire comparativement au reste du département. Les questions de santé mentale sont également au cœur des questions de santé mentale. Ces sujets concernent tous les habitants. Le développement du lien social, une meilleure prise en compte des problématiques de santé doivent être développés.

➤ **Favoriser l'accès aux soins**

Accompagner les dispositifs favoriser l'accès aux droits des personnes les plus éloignées en luttant notamment contre l'exclusion numérique.

2 – Modalités pratiques et instruction

Les critères d'examen des projets déposés

Les dossiers déposés devront respecter les critères et les exigences suivants :

Les projets proposés répondront aux orientations stratégiques du territoire et s'inscrivent selon la thématique dans les documents stratégiques existants. Les projets innovants ou expérimentaux sont favorisés. Les subventions sont attribuées en complémentarité avec les autres financements de droit commun mobilisables auprès des différents partenaires.

- Pertinence au regard des orientations de l'appel à projets
- Mener des actions en direction des publics les plus fragiles pour favoriser la cohésion sociale
- Inscrire les actions en complémentarité avec l'offre de service existante sur le territoire en précisant la réalité du partenariat liée à l'action
- Déposer des budgets prévisionnels d'action faisant apparaître un cofinancement
- Préciser les modalités prévues pour mobiliser les bénéficiaires sur l'action
- Proposer une modalité de pilotage du projet
- Respecter les exigences administratives et financières relatives au dossier CERFA12156*06

Les modalités de dépôt des dossiers

Les projets doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention. La demande de subvention se fait exclusivement à partir du dossier CERFA joint en annexe de l'appel à projets.

L'instruction des dossiers sera effectuée au regard des objectifs définis ci-dessus ainsi que des crédits disponibles au titre de l'année 2025.

Les dossiers doivent être complets. Les porteurs de projet doivent prendre connaissance de la notice pour remplir la demande de subvention, et notamment la liste des pièces à joindre en fonction de la situation du porteur de projet.

Les dossiers doivent être transmis complets (demande de subvention, pièces justificatives...) à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
A l'attention de Elise Traoré, cheffe de projet politique de la ville
3 rue de la Venne
69170 TARARE

Et une copie mail du dossier CERFA devra être adressée à : elise.traore@c-or.fr

Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas instruit.

Calendrier prévisionnel

Date limite de dépôt des dossiers (papier et/ou informatique)

31 janvier 2025

Les dossiers seront instruits en février 2025. Un courrier électronique rendra compte de la décision du comité d'instruction.

Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Mme Elise TRAORE, cheffe de projet politique de la ville Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien / 06 89 27 67 66 elise.traore@c-or.fr,